



## **Déclaration du CTS-GN du 20 mai 2014**

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

A l'approche des élections professionnelles du 4 décembre 2014, nous pouvons considérer que le mandat des représentants du personnel civil de la gendarmerie au sein de cette instance touche à sa fin. A la création du comité technique spécial gendarmerie, le SNPC/FO fondait un réel espoir sur l'instauration d'un véritable dialogue social de confiance en gendarmerie. Cette assemblée se devait d'être un lieu de débats, d'échanges et d'avancées pour les personnels civils. Presque quatre années se sont écoulées et, à ce jour, quel constat pouvons-nous faire?

Pour le SNPC/FO le résultat est extrêmement mitigé voir catastrophique sur certains points.

- Il y a quatre ans la DGGN avait pour objectif d'atteindre une cible de 5700 personnels civils sur le périmètre. Elle promettait de faire place nette aux personnels civils dans le cadre de la transformation de postes. Les militaires devaient revenir sur leur cœur de métier et libérer de fait, bon nombre de postes. La gendarmerie devait intégrer au sein de ses établissements des chefs de bureau, de section, bref, offrir aux agents de véritables postes à responsabilité avec des fonctions d'encadrement et de réelles perspectives de carrière.

Le SNPC/FO ne peut que déplorer le bilan de ces transformations de postes. Les promesses n'ont pas été tenues et nous sommes encore très loin de la cible qui, au passage, est descendue à 5000. Pour le SNPC/FO cet objectif ne sera volontairement jamais atteint car la gendarmerie ne veut pas des personnels civils. Concernant les postes à responsabilité le constat est le même, c'est le néant!!

Les agents de catégories A et B sont très mal acceptés et leurs avancements sont quasiment bloqués au regard de leur faible nombre. Ne parlons pas des agents de catégories C trop souvent oubliés et sans réelles perspectives de carrière.

- Ce n'est pas le travail en cours sur le positionnement hiérarchique civils et militaires qui va rassurer les personnels. En 2011 à l'occasion d'un CTS-GN, le SNPC/FO avait alerté l'administration suite à l'accès des sous-officiers sur la grille indiciaire de la catégorie B. A l'époque nous étions inquiets sur le rôle et la place que la gendarmerie allait laisser à nos collègues. Le major-général MULLER nous confiait qu'il ne fallait pas se faire de souci car il n'était pas question d'assimiler un militaire à une quelconque catégorie de la Fonction Publique car un militaire n'est pas un fonctionnaire. Alors que le groupe de travail sur ce thème n'a pas rendu ses conclusions et produit de document officiel, nous constatons bien malheureusement que la DGGN diffuse déjà des projets auprès des régions de gendarmerie. Où est le respect des organisations syndicales ?

Nous avons de bonnes raisons d'être inquiets car, aujourd'hui, la gendarmerie assimile bien les personnels officiers et sous-officiers aux catégories A et B de la Fonction Publique. Comment pouvons-nous accorder de la confiance à une administration qui nous ment ?

- La DRH du ministère devrait "enfin" se poser la question sur l'exode des personnels civils de la gendarmerie vers les autres périmètres à l'occasion des CAP, le constat est accablant.

Le sentiment général est que la gendarmerie ne cherche pas à fidéliser ses agents bien au contraire elle les pousse à partir. Cette combine permet à la DGGN de stopper le processus de transformation des postes et de placer ses personnels militaires. N'y a-t-il pas des économies à faire à ce niveau ?

- Les personnels civils ont subi de multiples restructurations et réorganisations en interne. Ces réformes n'ont pas toujours été bien expliquées et les agents n'y ont pas vraiment été associés et le plus souvent très mal accompagnés. Le tout, couronné aujourd'hui par la création des SGAMI, que le SNPC/FO a rejeté lors de sa présentation en CTS-GN. Cet outil de la MAP vise à détruire un peu

plus notre service public et malheureusement le facteur humain passe bien après la rationalisation et les économies budgétaires. Ces réformes perpétuelles ne sont pas sans conséquence au niveau des risques psychosociaux. L'administration est la seule responsable du mal-être des agents.

Pendant que les actifs de la police et les officiers de la gendarmerie se disputent les postes à responsabilité dans les SGAMI, les fonctionnaires impactés doivent attendre encore jusqu'au 13 juin pour savoir à quelle sauce il seront mangés.

L'administration n'a pas le droit de jouer de cette façon avec les personnels civils de la gendarmerie qui se sentent déjà bien seuls et oubliés.

Merci pour votre attention.